



## REGLEMENT PARTICULIER

# VTT CROSS COUNTRY DE SAINTE-MARIE

3<sup>ème</sup> Manche – Coupe de la Réunion de VTT- XC

Dimanche 17 février 2019

Lieu : Bois Madame – SAINTE-MARIE

### PROGRAMME :

- 07h00 : Accueil des participants et Emargement
- 07h45 : Reconnaissance du parcours PL, PO, PU
- 08h00 : **Départ** : Pré-licenciés, Poussins, Pupilles (Circuit spécifique)
- 09h00 : **Départ** : VTTAE, Non-licencié / OPEN (18 ans +), Cadets, Minimes, Dames Jun-Sen, Dames Min-Cad, Benjamins (grand circuit sauf partie technique)
- 10h30 : **Départ** : Hommes, Espoirs, Master 1, Juniors, Master 2-3,
- Suivi de la remise des récompenses

<u>Circuit Spécifique jeunes :</u>		<u>NOMBRE DE TOURS :</u> (Plan ci-joint)	
		<u>Circuit Grandes Catégories : 3.569 km / T</u>	
Pré-licenciés	5 à 10 mn	<b>9h00</b> VTTAE	6T
Poussins	10 à 15 mn	OPEN (18 ans et +)	4T
Pupilles	15 à 20 mn	Cadets	5T
		Minimes	4T
		Dames- Juniors- Seniors	5T
		Dames- Minimes- Cadettes	4T
		Benjamins	2T
		<b>10h30</b> HOM- ESP- MT1	7T
		Juniors	6T
		Master 2-3	6T

### MONTANTS DES ENGAGEMENTS :

- Licenciés FFC : **12€**, +25€ / plaque (avec **Puce Electronique**) si oublié
  - Pré-licenciés, Poussins, Pupilles, Benjamin : **6€**
  - Non licenciés /OPEN (18ans et +) : 25€ (soit 20€+5€ de caution de plaque)  
Certificat médical de moins de 1 an obligatoire. **Transmettre : Date Naissance, Téléphone, Adresse Postale.**
- Tout licencié ayant oublié sa Plaque de Cintre 2019 (N° déjà attribué lors des différents épreuves **2019**) devra payer **25€** pour l'acquisition d'une nouvelle (**Plaque avec Puce Electronique**).

### INSCRIPTIONS par ordre de catégories :

Les inscriptions devront être adressées par les clubs au comité régional avant le jeudi 14 février 2019 12h00.

Par Mail : [ffcrun@orange.fr](mailto:ffcrun@orange.fr)

Pour les licenciés 2018, le renouvellement de la licence 2019 est obligatoire.

Pour les non- licenciés : uniquement les coureurs non-licenciés en 2018 et avant.

**RAPPEL :** Tout compétiteur qui prend part à une épreuve doit utiliser du matériel et un équipement de sécurité conformes aux normes en vigueur.

**ARBITRES :** GOULJAR Eddy, ALPHONSE Thierry, FERRERE Jean-Simon.

**ARBITRE Adjoint :** ALPHONSE Klara, ESPARON Gianni.

**ARBITRE grille de départ :** TAOCALI Jimmy.

Pour le bon déroulement de la manifestation, les officiels sont en tenue réglementaire.

**ORGANISATEUR :** Sainte Marie Vélo Club SMVC – **Contacteur :** LAURET Daniel 0692 86 03 23

Le parking de Bois Madame étant réservé au pic niqueur, les voitures des participants à la compétition, devront être garées au niveau de la piste cyclable, l'accès sera ouvert au niveau du rondpoint de La Mare.  
Merci pour votre compréhension.